

REGLEMENT de la Randonnée Cyclotouriste « La Barberotaine » - Dimanche 4 mai 2025

Article 1 : Organisation de la randonnée

La randonnée « La Barberotaine » est une randonnée cyclotouriste libre, sans classement, sans chronométrage, organisée par la section cyclotouriste **FFvélo de l'Amicale Sportive de Barberey (A.S.BARBEREY)**

Elle se déroulera le **dimanche 4 mai 2025**. Les inscriptions au départ et les arrivées se feront à la salle polyvalente de Barberey St-Sulpice.

Article 2 : Parcours et horaires

Quatre parcours sont proposés aux participants. Inscriptions à partir de 7 h 15.

- Parcours n° 1 : 92 kms - Départ au bon vouloir des clubs de 7 h 30 à 7 h 45
- Parcours n° 2 : 75 kms - Départ au bon vouloir des clubs de 7 h 45 à 8 h 00
- Parcours n° 3 : 50 kms - Départ au bon vouloir des clubs de 8 h 00 à 8 h 30
- Parcours n° 4 : 30 kms - Départ au bon vouloir des clubs de 8 h 30 à 9 h 00

Article 3 : Inscriptions

Cette randonnée est ouverte à tous les cyclotouristes et cyclistes affiliés aux différentes fédérations, ainsi qu'aux cyclotouristes indépendants non licenciés. (assurance comprise dans le montant de l'inscription).

Le montant de l'inscription est fixé à deux euros pour tous les cyclotouristes et cyclistes licenciés et à 4 euros pour les non licenciés.

Les jeunes mineurs, licenciés à une fédération sportive devront être accompagnés.

L'inscription donne droit à un itinéraire de route, à un ravitaillement sur les 3 plus grands parcours et à une boisson à l'arrivée.

Article 4 : Sécurité et Prévention

La randonnée n'est pas une compétition. Chaque participant s'engage à :

- Respecter le code de la route, ainsi que les autres usagers de la route ;
- Respecter les consignes des organisateurs ;
- En cas d'infraction, la responsabilité personnelle du participant demeure pleine et entière.

Les non licenciés devront signer « **une attestation sur l'honneur dans laquelle ils reconnaissent être en condition physique suffisante pour effectuer le parcours choisi et avoir pris connaissance des consignes de sécurité affichées au départ** ».

Le port du casque est très vivement recommandé aux participants, obligatoire pour les mineurs.

Article 5 : Récompenses

Les clubs seront récompensés en fonction du nombre de cyclos de chaque club participant à la randonnée. La remise des récompenses se fera après le retour des voitures de fin de parcours.